

SOMMAIRE



Qu'est-ce que gouverner?	p. 5
Un peu d'histoire	p. 6
Les présidents de la V ^e République	p. 14
Le Premier ministre	p. 16
Les chefs de Gouvernement de la V ^e République	p. 19
Les Premiers ministres de la V ^e République	p. 20
Mission et rôle du Premier ministre	p. 22
Le Gouvernement	p. 26
Le Premier ministre et le Parlement	p. 28
Organisation des services du Premier ministre	p. 30
L'Hôtel de Matignon	p. 34
Lexique	p. 42
Adresses et sites utiles	p. 48

Qu'est ce que gouverner ?

Le mot « politique » vient du grec *politikos* :
l'art de gouverner la cité.

La politique est l'organisation de la cité
et la gestion des affaires publiques.

De nos jours, ce mot désigne la manière
de gouverner un État ou de mener
des relations avec les autres États.

Les philosophes grecs, Platon, Aristote, sont
les premiers à définir la démocratie
comme « l'organisation politique
dans laquelle l'ensemble des citoyens
exerce la souveraineté ».

Un gouvernement est démocratique lorsque
le peuple, lors d'une élection, lui confie
le droit d'exercer le pouvoir et l'autorité
au nom et dans l'intérêt de tous.

La formation et le fonctionnement
d'un gouvernement sont
indissociablement liés à l'existence
d'un État.

Le développement économique, social
et culturel de la France s'est forgé au fil
de l'histoire et des générations.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les institutions
de la République reçoivent
leur pouvoir du peuple
et l'exercent en son nom :
c'est la souveraineté du
peuple. La République
Française est indivisible,
laïque, démocratique, sociale
et décentralisée.

Le Premier ministre

C'est le président de la République qui nomme le Premier ministre, chef du Gouvernement. Puis sur proposition de ce dernier, il nomme les membres du Gouvernement (ministres et secrétaires d'État).

Le Premier ministre, qui a la confiance du président de la République, tient un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale de la Nation et dans le fonctionnement des institutions.

Pour être nommé au poste de Premier ministre, il faut :

- être de nationalité française,
- démissionner de son mandat* parlementaire en vertu de la règle du non cumul* des mandats,
- ne plus exercer d'autres activités professionnelles.

La nomination d'un nouveau Premier ministre peut intervenir après les élections législatives, après une démission spontanée de l'ancien Premier ministre ou à la suite d'une démission provoquée par le président de la République. Le président de la République doit alors désigner une personnalité représentative de la majorité parlementaire*, c'est-à-dire appartenant au parti qui a le plus de représentants élus à l'Assemblée nationale.

Le résultat des élections législatives a par trois fois conduit le président de la République à nommer un Premier ministre appartenant à une majorité politique qui lui était opposée. C'est ce qu'on appelle la « cohabitation ».

SAVIEZ-VOUS QUE...

En cas de démission ou de décès du président de la République, c'est le président du Sénat qui le remplace jusqu'aux prochaines élections ; en revanche, lors des cérémonies officielles, le Premier ministre est le deuxième personnage de l'État dans l'ordre protocolaire*.

ARTICLE 8 DE LA CONSTITUTION DE 1958

Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition de celui-ci, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

LES 3 COHABITATIONS SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

**1986-1988 : François Mitterrand
Jacques Chirac**

**1993-1995 : François Mitterrand
Édouard Balladur**

**1997-2002 : Jacques Chirac
Lionel Jospin**

Dès sa nomination, le Premier ministre établit la liste des membres de son gouvernement et la propose au Président.

En cas de cohabitation, le président de la République doit accepter les orientations du Premier ministre, sauf dans les domaines dans lesquels la Constitution lui donne des responsabilités propres, notamment dans le domaine des relations internationales (Affaires étrangères), de la sécurité (Défense nationale, lutte contre le terrorisme) et des grands défis en matière d'environnement.

Le président fixe au Gouvernement les grandes orientations à mettre en œuvre.

Il est donc important que le président de la République et le Premier ministre donnent à la France un gouvernement composé d'hommes et de femmes capables, chacun et ensemble, de répondre aux besoins de la Nation.

Le Premier ministre a un rôle primordial de coordinateur. De leur bonne entente et d'une action cohérente dépendent la qualité et l'efficacité du travail gouvernemental.

Une fois le Gouvernement nommé, sa composition est annoncée par un communiqué lu sur le perron de l'Élysée par le secrétaire général de l'Élysée .

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le président de la République est le chef des Armées et à ce titre, il est également le seul à pouvoir engager la force de dissuasion nucléaire. Le Premier ministre est responsable de la Défense nationale et le Gouvernement dispose de la force armée, en la personne du ministre de la Défense.

Organisation des services du Premier ministre

Un décret de 1912 autorise le président du Conseil de l'époque à s'entourer de 3 collaborateurs, constituant ainsi un cabinet. En 1934, le président du Conseil décide de rassembler pour la première fois autour de lui des services composés de conseillers et d'experts. En 1935, le Secrétariat général du Gouvernement est créé.

Depuis, les services de Matignon se sont considérablement élargis et renforcés afin de répondre à la complexité et à la technicité croissantes des dossiers auxquels le Premier ministre et ses équipes sont confrontés.

Pour mener à bien les multiples missions dont il a la charge, le Premier ministre s'appuie sur des services (administration et cabinet) composés d'hommes et de femmes qui contribuent au travail gouvernemental et à l'avancée des dossiers.

Ces différents services lui sont directement rattachés. Ils sont situés pour la plupart dans l'enceinte de l'Hôtel de Matignon ou à proximité.

Situés rue de Varenne, les hôtels de Montalivet et Gouffier de Thoix ont été transformés en bureaux pour les collaborateurs du Premier ministre et les membres du Secrétariat général du Gouvernement.

Le cabinet du Premier ministre

Au centre du travail gouvernemental, ce cabinet :
- assiste le Premier ministre dans la préparation et l'exécution de la politique gouvernementale ;



- coordonne l'action des différents ministres ;
- prépare les décisions d'arbitrage* entre les ministres ;
- préside les comités et les réunions interministériels et fait appliquer leurs décisions ;
- assure la communication du Premier ministre auprès du Parlement, des citoyens et de la presse.

Le directeur de cabinet dirige le cabinet du Premier ministre : il assiste le Premier ministre, organise le travail du Cabinet et coordonne l'action des cabinets ministériels, avec l'aide du Secrétariat général du Gouvernement.

Les conseillers (diplomatique, social, pour l'Éducation nationale...) suivent la politique du Gouvernement dans les domaines dont ils sont chargés et sont en relation avec les ministères concernés. Ils informent le Premier ministre et préparent ses interventions.

Le chef de cabinet est en charge de la gestion interne du cabinet. Il organise les déplacements du Premier ministre.

Le Premier ministre, responsable de la défense nationale, dispose d'un cabinet militaire. Sous l'autorité du directeur de cabinet, le chef du cabinet militaire conseille le Premier ministre en matière de défense.

Le service de presse assure la liaison avec les médias.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Premier ministre appelé « le locataire de Matignon » dispose d'un appartement privé où l'usage veut qu'il réside avec sa famille durant l'exercice de ses fonctions.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Seuls le président de la République, le Premier ministre et le ministre de la Défense disposent des services d'un « aide de camp » (officier militaire attaché à une personne).



La Gloriette dans le parc.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le jardin de l'Hôtel Matignon est le plus grand jardin de Paris, plus vaste que le jardin de l'Élysée.

Les jardins de l'Hôtel Matignon

Les pièces de réception et le bureau du Premier ministre s'ouvrent sur de vastes jardins. Ce joyau de verdure qui s'étend sur trois hectares est l'un des plus riches par la diversité des végétaux qui le composent.

Trois architectes paysagistes ont successivement façonné les massifs, tracé des allées, ouvert des perspectives et planté de multiples espèces qui font de ce lieu un écrin de tranquillité au milieu des bruits de la capitale.

Claude Desgots, auteur des plans du jardin, entoure les murs de la propriété d'un alignement d'arbres et trace une large allée centrale bordée de tilleuls.

Au début du XIX^e siècle, le jardin va perdre de sa symétrie, pour offrir au visiteur une promenade romantique sur des allées courbes l'invitant à la rêverie et à la méditation. Les massifs vont alors s'agrémenter de nouvelles essences venues de pays lointains.

Dessiné en 1902 par Achille Duchêne, le parc actuel allie perspective à la française et plantation à l'anglaise, avec une pelouse entourée de six massifs d'arbustes bordés d'un galon de fleurs. Au fond, deux allées de tilleuls encadrent, comme au XVIII^e siècle, un « tapis vert » qui s'achève sur une statue de « l'Abondance ».



Jean-Marc Ayrault
plantant un Magnolia
le 29 novembre 2012.

Caché dans la verdure, le « Pavillon de musique » datant de 1746 est une jolie construction circulaire.

Une petite glacière a été construite au XVIII^e siècle dans le jardin pour y conserver la glace.

De nos jours, ce parc est entretenu quotidiennement par trois jardiniers. Depuis 1978, la tradition veut que chaque Premier ministre plante un arbre de son choix lors de son arrivée à Matignon.

- 2012** Jean-Marc Ayrault, **Magnolia grandiflora.**
- 2007** François Fillon, **Cornouiller des pagodes.**
- 2005** Dominique de Villepin, **Chêne pédonculé.**
- 2002** Jean-Pierre Raffarin, **Arbre de fer.**
- 1997** Lionel Jospin, **Orme.**
- 1996** Alain Juppé, **Cercidiphyllum.**
- 1994** Édouard Balladur, **Érable Argenté.**
- 1992** Édith Cresson, **Arbre aux quarante écus.**
- 1992** Pierre Bérégovoy, **Tulipier de Virginie.**
- 1988** Michel Rocard, **Copalme d'Amérique.**
- 1986** Laurent Fabius, **Chêne du marais.**
- 1983** Pierre Mauroy, **Chêne de Hongrie.**
- 1978** Raymond Barre, **Érable à Sucre.**

SAVIEZ-VOUS QUE...

Deux fois par an, les jardins s'ouvrent au public, lors des « Journées européennes du Patrimoine » et lors de « la journée des jardins et espaces verts ». À partir de janvier 2013, les jardins sont ouverts chaque premier samedi du mois.